



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la Citoyenneté  
Bureau des Procédures Environnementales**  
Affaire suivie par : Marie-Claire DEL CORTE  
tel 0237277064  
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le **20 AOUT 2020**

Recommandé avec A.R.  
N° 1A 162 269 5792 9

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 25 novembre 2019, vous avez transmis un dossier à connaissance concernant une demande de modification des conditions d'exploitation de votre ferme éolienne de la Butte de Menonville située sur la commune de Villars.

Cette demande porte sur :

- l'enfouissement des mâts pour les éoliennes E02 à E04 afin de respecter les cotes altimétriques fixées dans l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2018 et compenser ainsi les erreurs d'arrondi mises en évidence par le géomètre expert dans le cadre de la préparation des travaux de construction ;
- une modification de l'accès aux éoliennes en raison d'une procédure de remembrement sur la commune de Villars ;
- une modification du plan de bridage acoustique présenté dans le dossier autorisé, en raison d'une amélioration apportée par les constructeurs sur les aérogénérateurs.

Ces modifications ne présentent pas un caractère substantiel au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement. Elles peuvent par conséquent être mises en œuvre sans autre modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**La Préfète, Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général**

**Adrien BAYLE**

**Monsieur le Directeur de la  
Société Ferme Eolienne de la Butte de Menonville  
1, rue des Arquebusiers  
67000 STRASBOURG**

**copie à l'UD DREAL**

